

## Fiches tarifaires 2024

Valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024



## TARIF GAZ NATUREL COMPENSÉ EN CO,



Valables dès le 1er janvier 2024

PROFILS	TGN 1	TGN 2	TGN 3
Consommation	0 à 50'000 kWh/an	50'001 à 500'0000 kWh/an	500'001 à 5'000'000 kWh/an
Energie			
Prix unitaire de l'énergie <b>ct/kWh</b>	<b>13.77</b> (14.89)*	<b>13.17</b> (14.24)*	<b>12.87</b> (13.91)*
Redevance fixe			
Prix mensuel <b>CHF/mois</b>	<b>20.00</b> (21.62)*	<b>45.00</b> (48.65)*	<b>170.00</b> (183.77)*
Taxe			
Prix de la taxe CO <sub>2</sub> ct/KWh		<b>2.16</b> (2.33)*	

Le prix de l'énergie intègre également le prix de l'acheminement et de la puissance Les tarifs sont arrondis \*prix avec TVA 8.1% à titre indicatif

Frais de déménagement : CHF 30.- (TVA exclue) perçus lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

En l'absence d'auto-relevé, l'introduction de ces nouveaux tarifs (hausse ou baisse) se fait selon la méthode de la pondération mensuelle basée sur les dispositions générales liées à un contrat de bail d'habitation (usages locatifs). Pour plus de détails : viteos.ch/faq.

Pour toute consommation de gaz naturel supérieure à 5'000'000 kWh/an, un contrat est établi.



## **BIOGAZ**

Plus-value écologique avec 10% de biogaz neuchâtelois. Produit optionnel sur demande.

BIOGAZ		
Consommation	Tous profil	
Energie		
Prix unitaire de l'énergie <b>ct/kWh</b>	<b>0.90</b> (0.97)*	
Aucune taxe CO <sub>2</sub> n'est prélevée sur la part biogaz		

\*prix arrondi avec TVA 8.1% à titre indicatif